

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 15 avril 2019 portant création de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE1911317A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « bâtiment, travaux publics, matériaux de construction » en date du 17 janvier 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductive jointe au présent arrêté.

Art. 2. – Les référentiels des activités professionnelles et de compétences sont définis en annexe I du présent arrêté qui comporte l'annexe I *a* relative au référentiel des activités professionnelles, l'annexe I *b* relative au référentiel de compétences et l'annexe I *c* relative au lexique.

Art. 2 bis. – Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé par l'annexe III du présent arrêté et comprend l'annexe III *a* relative aux unités constitutives du diplôme, l'annexe III *b* relative au règlement d'examen et l'annexe III *c* relative à la définition des épreuves.

Art. 4. – Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en annexe II du présent arrêté.

Art. 5. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMT), annexe 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Art. 6. – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2002 modifié et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe IV du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 7. – La première session d'examen de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2021.

Art. 8. – La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « Plâtrier Plaquiste » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 2002 modifié précité aura lieu en 2020. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 9. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*
J.-M. HUART

ANNEXES

ANNEXE INTRODUCTIVE



Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation
de certificat d'aptitude professionnelle

SOMMAIRE

ANNEXE I. – Référentiels des activités professionnelles et de compétences

I a : Référentiel des activités professionnelles

I b : Référentiel de compétences

I c : Lexique

ANNEXE II. – Période de formation en milieu professionnel

ANNEXE III. – Référentiel d'évaluation

III a : Unités constitutives du diplôme

III b : Règlement d'examen

III c : Définition des épreuves

ANNEXE IV. – Tableau de correspondance entre épreuves ou unités

Tableau synthétique – Activités – Blocs de compétences – Unités

Spécialité de Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

Activités	Bloc de compétences	Unité professionnelle
COMMUNICATION PRÉPARATION	Bloc 1 : Étude et préparation d'une intervention <ul style="list-style-type: none"> - Compléter et transmettre des documents. - Décoder un dossier technique. - Choisir les matériels et les outillages. 	UP1 Étude et préparation d'une intervention
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	Bloc 2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant <ul style="list-style-type: none"> - Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple - Organiser son intervention et son poste de travail. - Sécuriser son intervention. - Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage. - Implanter un ouvrage. - Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature. - Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage. - Réaliser un doublage en complexe isolant. - Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure. - Traiter les joints et réaliser les enduits de finition. - Mettre en œuvre un plafond modulaire. - Contrôler la conformité des travaux et des ouvrages. - Replier le chantier. 	UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	Bloc 3 : Réalisation de travaux spécifiques <ul style="list-style-type: none"> - Échanger, rendre compte oralement. - Monter, démonter et utiliser des échafaudages. - Construire un ouvrage en carreaux de plâtre ou de terre cuite. - Construire un ouvrage en briques plâtrières. - Réaliser des enduits de plâtre. 	UP3 Réalisation de travaux spécifiques
	Français <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien 	UG1 Français, Histoire- Géographie et Enseignement moral et civique
	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. 	UG2 Mathématiques- Physique - Chimie
	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	UG3 Éducation physique et sportive
	Compétences de niveau A2 du CECRL <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère 	UG4 Langue vivante obligatoire : anglais

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

ANNEXE I a

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle**CONTEXTE PROFESSIONNEL***A. – Domaines d'intervention*

Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation, dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

Les métiers du plâtre et de l'isolation évoluent régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Notamment dans le cadre de la transition énergétique, elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

Les ouvrages à réaliser dans le secteur du plâtre et de l'isolation doivent souvent assurer, au-delà du seul aspect esthétique, des fonctions spécifiques (thermiques, acoustiques, protection incendie, etc.) et dans des conditions particulières (solicitation aux chocs, humidité, grande hauteur).

De par la nature de ses activités, le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP conduit couramment ses opérations sur site en co-activité avec les autres corps de métiers.

*B. – Conditions générales d'exercice du métier***B-1. Situation d'exercice**

Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP exerce ses activités en toute sécurité pour lui et son environnement et trouve son emploi dans toutes les entreprises des secteurs suivants :

- la plâtrerie dite « sèche » : mise en œuvre de plaques de plâtre ou assimilés sur ossatures, de complexes de doublage, de carreaux de plâtre, de cloisons alvéolaires, de carreaux de terre cuite, de carreaux de béton cellulaire, etc., y compris le traitement des joints et des finitions ;
- la plâtrerie traditionnelle : mise en œuvre de briques plâtrières, réalisation d'enduit en plâtre traditionnel, allégé, projeté et décoratif ;
- les plafonds modulaires ;
- l'isolation intérieure thermique et acoustique.

Il contribue à l'aménagement intérieur des bâtiments (plafonds, cloisons, contre-cloisons, doublages, gaines techniques) par la construction d'ouvrages alliant des performances thermiques, acoustiques, antieffraction, participant à la protection incendie, à la finition et à la décoration.

Il exerce son activité sur les instructions de sa hiérarchie et en relation avec les autres intervenants dans l'acte de construire.

Par son savoir-faire et son attitude professionnelle, il participe à la valorisation de l'image du métier et de l'entreprise.

Il est amené à effectuer des travaux en hauteur sur échafaudage, sur plateforme individuelle roulante (PIR). Il peut aussi être amené à utiliser une plateforme élévatrice mobile personnelle (PEMP).

B-2. Autonomie

Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné. Il est également capable de travailler en équipe quand la nature de l'activité le justifie. Il applique les modes opératoires donnés. Il doit rendre compte oralement à sa hiérarchie de la réalisation des tâches qui lui sont confiées. D'autre part, il possède des connaissances de l'outil numérique lui permettant de rechercher des solutions techniques et communiquer avec son responsable.

Il prend en compte les procédures de qualité de l'entreprise et les exigences liées au respect de l'environnement.

B-3. Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la qualité, la sécurité et à l'environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues et doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont

confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques.

C. – Perspective d'évolution dans l'emploi

C-1. Positionnement

Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP atteste d'un premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

C-2. Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP est pleinement opérationnel.

C-3. Evolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut à moyen terme créer ou reprendre une entreprise artisanale.

Tableau des activités et tâches professionnelles

ACTIVITÉS	TÂCHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
COMMUNICATION	T1: Prendre connaissance des informations liées à son intervention		X	
	T2: Communiquer avec son équipe et son responsable			X
	T3: Renseigner et transmettre des documents d'intervention			X
PRÉPARATION	T4: Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable			X
	T5: Préparer et vérifier les matériels et les outillages			X
	T6: Préparer l'approvisionnement des matériaux pour son intervention			X
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	T7: Déconstruire, déposer, démonter des éléments du second œuvre		X	
	T8: Réceptionner un support, implanter son ouvrage			X
	T9: Construire des ouvrages en plaques sur ossature			X
	T10: Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage			X
	T11: Mettre en œuvre un complexe de doublage			X
	T12: Mettre en œuvre une isolation thermo-acoustique intérieure			X
	T13: Traiter les joints et réaliser les enduits de finition			X
	T14: Mettre en œuvre un plafond modulaire			X
	T15: Contrôler la qualité des travaux et des ouvrages			X
T16: Replier le chantier			X	
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	T17: Monter et utiliser un échafaudage de pied et roulant		X	
	T18: Construire des ouvrages en carreaux de plâtre ou de terre cuite			X
	T19: Construire des ouvrages en briques plâtrières			X
	T20: Réaliser des enduits de plâtre			X

Niveau d'implication : pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité **Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP** est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme <i>lit, observe, interprète et assiste</i> sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme <i>participe sous contrôle ponctuel</i> en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T1	T1: Prendre connaissance des informations liées à son intervention Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes écrites et/ou orales ; - Informations techniques et extrait des règles d'exécution concernant l'activité à effectuer (pièces graphiques, pièces écrites, données numériques, etc.) ; - Fiches techniques des matériels, des matériaux et des équipements de travail et de protection disponibles ; - Informations relatives au chantier et à son entreprise ; - Informations relatives à la manière d'agir dans un groupe, une équipe de façon positive et citoyenne. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En équipe ou avec son responsable, à l'atelier ou sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des informations recueillies permet une mise en œuvre en adéquation avec le travail demandé ; - Les points à éclaircir sur le travail sont exprimés avant leur exécution, à travers un message réactif et clair ; - Les dimensions relatives au travail collaboratif et citoyen sont prises en compte. 	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T2	T2: Communiquer avec son équipe et son responsable Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ; - Fiches techniques des matériels, des matériaux, des équipements de travail et de protection disponibles ; - Extrait des règles d'exécution ; - Consignes écrites et orales ; - Outils de communication traditionnels et numériques. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie à l'entreprise ou sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication orale ou écrite est régulière et systématique ; - Le message transmis à son interlocuteur est compréhensible ; - Les consignes reçues sont comprises et appliquées ; - Les fiches d'intervention sont dûment complétées et transmises ; - Le vocabulaire technique est adapté. 	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T3	T3: Renseigner et transmettre des documents d'intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ; - Documents internes de l'intervention : bons de livraison, besoins journaliers en matériaux et matériels, fiches d'heures, etc. ; - Documents de réalisation de l'intervention : maquette numérique, plans, croquis, etc. ; - Fiches techniques des matériaux ; - Outils de communication et supports numériques. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie sur le chantier, à l'entreprise et chez le fournisseur. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes sont comprises et appliquées ; - Les informations collectées sont complètes, précises et justes ; - Les documents liés à l'intervention sont renseignés, transmis et exploitables. 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T4	<p>T4: Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ; - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ; - Équipements de travail et de protection ; - Matériels, outillages, moyens de manutention ; - Matériaux et consommables. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable, à l'atelier et sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du poste de travail permet la bonne exécution des travaux dans le respect des règles de sécurité et de protection de la santé ; - Les contraintes (espaces, co-activité, stockage, délais, etc.) sont prises en compte ; - L'outillage et les matériels sont adaptés à l'intervention et leur état de fonctionnement est vérifié tout au long du déroulement du chantier ; - Le poste de travail est maintenu et rendu propre. 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T5	<p>T5: Préparer et vérifier les matériels et les outillages</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ; - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, modes opératoires, croquis, quantitatifs, bon de commande, bon de livraison, planning d'intervention, extrait du PPSPS, etc.) ; - Matériels et outillages disponibles à l'entreprise ; - Notices des matériels, des équipements de travail et de protection ; - Conditions d'utilisation des matériels, outillages, moyens de manutention disponibles ; - Outils de communication et supports numériques. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable, à l'atelier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des matériels et outillages est adapté à l'intervention ; - L'état des matériels et outillages est vérifié. 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T6	<p>T6: Préparer l'approvisionnement des matériaux pour son intervention</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier de chantier fourni par son responsable : plans, croquis, données numériques, etc. ; - Fiches techniques des matériaux ; - Bon de commande et bon de livraison des matériaux ; - Consignes écrites et orales. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie à l'entreprise ou sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les quantités de matériaux nécessaires sont vérifiées ; - L'approvisionnement en matériaux permet de réaliser l'ouvrage prévu ; - Toute anomalie (matériaux défectueux, ne répondant pas au cahier des charges, etc.) est signalée à son responsable. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
Tâche T7	T7: Déconstruire, déposer, démonter des éléments du second œuvre Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable : - plans des parties à déconstruire ; - réseaux électriques, de fluides, de gaz ; - données numériques issues du BIM ; - Extrait du PPSPS ; - Plan d'organisation et d'évacuation des déchets ; - Consignes écrites et orales. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En équipe avec son responsable sur le chantier et en entreprise. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité, pour les intervenants et le public ; - Les ouvrages à conserver en tout ou partie, les réseaux existants et les zones circonvoisines ne subissent pas de dommage ; - Les déchets ou les éléments réutilisables sont triés et évacués à mesure de l'avancement de la déconstruction ; - La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux et l'activité terminée fait l'objet d'un autocontrôle ; - Tous les dysfonctionnements ou découvertes fortuites sont signalés à son responsable. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
Tâche T8	T8: Réceptionner un support, implanter son ouvrage Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ; - Matériels de mesure, de tracé et de contrôle ; - Trait de niveau à 1,00 m ; - Temps d'exécution alloué ; - Consignes écrites et orales de son responsable ; - Fiches techniques ; - Fiches de suivi, fiches d'autocontrôle ; - Outils de communication et supports numériques. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie sur le chantier ; - Implantation réalisée en autonomie pour un ouvrage simple ou en équipe pour un ouvrage complexe. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La surface d'implantation est propre et rend le tracé exploitable ; - Le tracé respecte la demande et s'adapte aux contraintes du chantier ; - Les écarts sont signalés et communiqués à son responsable ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - L'activité terminée fait l'objet d'un autocontrôle et les exigences réglementaires sont respectées. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
Tâche T9	T9: Construire des ouvrages en plaques sur ossature Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ; - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif ; - Temps d'exécution alloué ; - Consignes écrites et orales ; - Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <p>Ouvrages concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafonds droits ou en rampant, en plaques de plâtre ou en plaques à enduire ; - Cloisons distributives, séparatives et contre-cloisons ; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, incendie, hydrique, grande hauteur, etc.) <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage réalisé est conforme aux exigences et fait l'objet d'un autocontrôle ; - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - La zone de travail est propre en permanence. Les déchets sont triés et évacués. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS	
Tâche T10	T10: Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage	Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.); - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre ; - Temps d'exécution alloué avec les consignes écrites et orales ; - Matériels et outils, matériaux, matériels d'accès et équipement de travail en hauteur ; - Matériels de manutention. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <p><u>Ouvrages concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cloisons distributives, des petits agencements. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus et fait l'objet d'un autocontrôle ; - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. La zone de travail est propre en permanence. Les déchets sont triés et évacués. L'outillage et les équipements sont maintenus utilisables en permanence, l'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux selon un stockage judicieux facilitant l'utilisation ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés. 		
Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS	
Tâche T11	T11: Mettre en œuvre un complexe de doublage	Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.); - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre ; - Temps d'exécution alloué ; - Consignes écrites et orales ; - Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métiers ; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, incendie, hydrique, grande hauteur, etc.). <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus (cahier des charges, règles de mise en œuvre) et fait l'objet d'un autocontrôle ; - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ; - La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. Les déchets sont triés et évacués ; - L'outillage et les équipements sont maintenus utilisables en permanence ; - L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés. 		
Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS	
Tâche T12	T12: Mettre en œuvre une isolation thermo-acoustique intérieure	Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.); - Consignes orales et écrites ; - Équipements de travail et de protection ; - Fiches techniques de matériels, outillages, matériaux et produits du secteur professionnel ; - Temps d'exécution alloué. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métiers ; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, incendie, etc.). <p><u>Techniques de mise en œuvre :</u> par soufflage, par insufflation, par projection, par matériaux posés en panneaux ou en rouleaux (etc.).</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage est conforme aux exigences techniques et réglementaires ; - Le déroulement des travaux est assuré en toute sécurité ; - Les conditions de mise en œuvre des matériaux sont respectées et les fonctions thermo-acoustiques de l'ouvrage sont assurées ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - La zone de travail est maintenue propre en permanence, les déchets sont triés, évacués et l'ouvrage fait l'objet d'un autocontrôle régulier. 		

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
Tâche T13	T13: Traiter les joints et réaliser les enduits de finition Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.); - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre ; - Temps d'exécution alloué ; - Consignes écrites et orales ; - Matériels, outils et matériaux, produits pour le traitement des joints, bandes de renforts, de fractionnement, d'angles, etc. ; - Échantillons de finition : lissés, structurés, teintés, etc. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métier. <p>Ouvrages concernés : carreaux de terre cuite, de béton cellulaire, de plaque de plâtre, de plâtre, béton,...</p> <p>Application : manuellement ou mécaniquement.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage réalisé est conforme aux exigences techniques et réglementaires ; - Les bandes à joints, de renfort, de protection d'angles sont posées et traitées ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité ; - Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ; - La zone de travail, le matériel et l'outillage sont maintenus en permanence propres, les déchets sont triés et évacués et l'ouvrage fait l'objet d'un autocontrôle régulier. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
Tâche T14	T14: Mettre en œuvre un plafond modulaire Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier de définition du chantier fourni par son responsable ; - Descriptif, plans, extrait du PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, etc. ; - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre ; - Un ouvrage support réceptionné et validé par son responsable ; - Temps d'exécution alloué ; - Consignes écrites et orales ; - Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur et de protection individuelle. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métiers ; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (correction acoustique, isolation acoustique, thermique, hydrique, etc.). <p>Ouvrages concernés : intérieurs (bureaux, salles de conférence, salle de sport, ateliers, etc.) et extérieurs (abris, auvents, etc.).</p> <p>Matériaux mis en œuvre : métal, fibres de bois, fibres minérales, plâtre, etc.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ouvrages existants sont préservés et le déroulement des travaux est assuré en toute sécurité ; - Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte ; - Les conditions et les précautions de mise en œuvre des matériaux sont respectées ; - L'ouvrage est conforme aux documents descriptifs et aux normes relatives à sa réalisation ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés et la zone de travail est maintenue propre, les déchets sont triés, évacués et l'ouvrage fait l'objet d'un autocontrôle régulier. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
Tâche T15	T15: Contrôler la qualité des travaux et des ouvrages Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes écrites et orales de son responsable ; - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, extrait du PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, etc.); - Fiches techniques ; - Matériels de mesure, de tracé et de contrôle ; - Fiches de suivi, fiches d'autocontrôle ; - Outils de communication et supports numériques. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles réalisés permettent de poursuivre la réalisation des travaux ou la détection d'anomalies ; - Les équipements et matériels sont utilisés en sécurité ; - Les non-conformités sont transmises à son responsable. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANTS
<p style="text-align: center;">Tâche T16</p>	<p>T16: Replier le chantier</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste de l'outillage et des matériels apportés sur le chantier ; - Protocole de repliement de l'entreprise ; - Consignes de tri et d'évacuation des déchets ; - Consignes écrites et orales. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable, à l'entreprise ou sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état du chantier permet la livraison des ouvrages au maître d'ouvrage ; - Les déchets sont triés et évacués selon les procédures ; - Les procédures de démontage des matériels sont respectées ; - Les outils et matériels sont rangés ou restitués et les dysfonctionnements ou détériorations signalés ; - Les matériaux sont reconditionnés, stockés en toute sécurité, en vue d'une utilisation ultérieure. 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
<p style="text-align: center;">Tâche T17</p>	<p>T17: Monter et utiliser un échafaudage de pied et roulant</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales et écrites de son responsable ; - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ; - Équipements de travail et de protection, matériels et outillages ; - Plan de montage de l'échafaudage et les données de sécurité ; - L'autorisation de l'entreprise. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En équipe avec son responsable sur le chantier. <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montage de l'échafaudage est conforme au plan de montage ou à la notice ; - L'utilisation de l'échafaudage respecte les règles de sécurité et de protection de la santé ; - Le démontage de l'échafaudage est conforme au plan de démontage ou à la notice ; - Le repliement et le stockage des éléments d'échafaudage sont assurés conformément aux consignes reçues. 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
<p style="text-align: center;">Tâche T18</p>	<p>T18: Construire des ouvrages en carreaux de plâtre ou de terre cuite</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ; - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif ; - Temps d'exécution alloué ; - Consignes écrites et orales. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier ; - Avec des intervenants d'autres corps de métiers ; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, hydrique, incendie, etc.). <p><u>Ouvrages concernés :</u> cloisons distributives et séparatives, contre-cloisons.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage est conforme aux exigences techniques et réglementaires ; - Les travaux s'effectuent en toute sécurité et en préservant les ouvrages existants ; - L'approvisionnement des matériaux et leur stockage judicieux facilitent la mise en œuvre ; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - La zone de travail est maintenue propre, les déchets triés, évacués et l'ouvrage fait l'objet d'un autocontrôle régulier. 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T19	T19 : Construire des ouvrages en briques plâtrières <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.); - Fiches techniques des matériaux; - Règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif; - Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué; - Trait de niveau à 1,00 m; - Matériels, outils, matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier, avec des intervenants d'autres métiers; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, incendie, etc.). <p>Techniques de mise en œuvre : briques plâtrières ou briques collées grand format.</p> <p>Ouvrages concernés : plafonds en éléments de terre cuite, cloisons distributives et séparatives ; contre-cloisons.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage réalisé est conforme aux exigences techniques et réglementaires et fait l'objet d'un autocontrôle; - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité; - Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T20	T20 : Réaliser des enduits de plâtre. <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.); - Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre ; - Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué ; - Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention. <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En autonomie ou avec son responsable sur le chantier; - Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, incendie, etc.). <p>Ouvrages concernés : béton, brique, blocs de béton, etc.</p> <p>Matériaux mis en œuvre : plâtre traditionnel, plâtre allégé, plâtre décoratif, plâtre technique, etc.</p> <p>Application : mécanique ou manuelle, à la volée ou sur nus et repères.</p> <p>Finition : lissée, coupée, grattée, à l'éponge.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus (cahier des charges, règles de mise en œuvre) et fait l'objet d'un autocontrôle; - L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés; - Les temps d'exécution prévus sont respectés ; - La zone de travail est propre en permanence. Les déchets sont triés et évacués; - L'outillage et les équipements sont maintenus utilisables en permanence. 	

ANNEXE I b

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

*Compétences et savoirs associés***Les compétences**

Le référentiel de compétences de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. A cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé.

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe 1 a) sont les suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents.
- C1.2 : Echanger, rendre compte oralement.
- C2.1 : Décoder un dossier technique.
- C2.2 : Choisir les matériels et les outillages.
- C2.3 : Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple.
- C3.1 : Organiser son intervention et son poste de travail.
- C3.2 : Sécuriser son intervention.
- C3.3 : Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage.
- C3.4 : Implanter un ouvrage.
- C3.5 : Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature.
- C3.6 : Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage.
- C3.7 : Réaliser un doublage en complexe isolant.
- C3.8 : Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure.
- C3.9 : Traiter les joints et réaliser les enduits de finition.
- C3.10 : Mettre en œuvre un plafond modulaire.
- C3.11 : Contrôler la conformité des travaux et des ouvrages.
- C3.12 : Replier le chantier.
- C3.13 : Monter, démonter et utiliser des échafaudages.
- C3.14 : Construire un ouvrage en carreaux de plâtre ou de terre cuite.
- C3.15 : Construire un ouvrage en briques plâtrières.
- C3.16 : Réaliser des enduits de plâtre.

Les savoirs associés aux compétences

Les savoirs, déclinés en connaissances, nécessaires à la mise en œuvre des compétences, sont regroupés en deux pôles et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel.

Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques.

Les limites de connaissances attendues de ces savoirs sont graduées selon les trois premiers niveaux d'apprentissage de type cognitif de la taxonomie de Bloom.

Capacités générales et compétences

CAPACITÉS GÉNÉRALES		COMPÉTENCES	
COMMUNIQUER	C1	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	
		C1.2 : Échanger, rendre compte oralement	
PRÉPARER	C2	C2.1 : Décoder un dossier technique	
		C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	
		C2.3 : Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple	
RÉALISER, CONTRÔLER	C3	C3.1 : Organiser son intervention et son poste de travail	
		C3.2 : Sécuriser son intervention	
		C3.3 : Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage	
		C3.4 : Implanter un ouvrage	
		C3.5 : Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature	
		C3.6 : Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage	
		C3.7 : Réaliser un doublage en complexe isolant	
		C3.8 : Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure	
		C3.9 : Traiter les joints et réaliser les enduits de finition	
		C3.10 : Mettre en œuvre un plafond modulaire	
		C3.11 : Contrôler la conformité des travaux et des ouvrages	

Description des compétences professionnelles

C1: COMMUNIQUER		
C1.1: Compléter et transmettre des documents		UP 1
		BC 1
Compétences (Être capable de...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager	- La consigne, le document et leurs finalités sont compris et respectés ; - (Document en français et en anglais).
Compléter et transmettre un document technique	Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Procédure et liste de diffusion Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	- Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive ; - La procédure de transmission est respectée.
C1.2: Échanger, rendre compte oralement		UP 3
		BC 3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle - À sa hiérarchie ; - À un partenaire professionnel ; - À un intervenant du chantier ; - Au client ou à l'utilisateur - ...	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	- L'interlocuteur est écouté et compris ; - L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise ; - Le contenu de l'échange (champ lexical, structure...) est adapté à l'interlocuteur ; - Le propos est clair, précis et concis.
C2: PRÉPARER		
C2.1: Décoder un dossier technique		UP 1
		BC 1
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Collecter et ordonner des informations techniques.	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées : - Plans architecturaux et descriptifs de l'installation ; - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Extraits de règlements, normes et règles de l'art ; - Schéma, croquis ou plans d'exécution ; - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de préparation de travaux, calendrier d'intervention...) - Notice technique (français ou anglais) des matériels à installer. Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	- Les données techniques nécessaires à son intervention sont identifiées ; - La collecte des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable ; - Le classement des données est exploitable et respecte les règles de l'entreprise ; - La terminologie anglaise est comprise et traduite ; - Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées.

C2.2: Choisir les matériels et les outillages		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les matériels et outillages nécessaires à la réalisation de son intervention	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées :	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels et outillages choisis sont adaptés à l'intervention ; - Les règles et limites d'utilisation des matériels et outillages sont respectées ; - L'état général des matériels est vérifié. 	
Inventorier les EPI adaptés à l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Plans architecturaux et descriptifs de l'installation ; - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Extraits de règlements, normes et règles de l'art ; - Schéma, croquis ou plans d'exécution ; - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de matériels et outillages, calendrier d'intervention...); - Notice technique (en français ou anglais). Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	<ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire des EPI est complet et adapté à l'intervention. 	

C2.3: Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Établir le relevé d'un ouvrage simple	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation Sur le chantier Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs Des supports et appareils de mesures traditionnels et numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les éléments utiles sont relevés (nature des supports, cotes, parties à conserver...); - Le relevé est soigné, utilisable par un tiers et permet une exploitation ultérieure. 	
Établir un calepinage d'un ouvrage simple	Des consignes écrites et orales Extrait du descriptif, du plan, du projet décoratif Des documents techniques et normatifs Des exigences réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - La répartition des éléments respecte les exigences techniques et esthétiques ; - La qualité du dessin, l'échelle utilisée, la cotation et le repérage légendé des éléments constitutifs permettent son exploitation (quantitatif, mise en œuvre). 	
Établir un croquis et un schéma à main levée		<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du dessin, la cotation et un repérage légendé des éléments constitutifs permettent son exploitation ; - Les proportions sont respectées ; - Toutes les vues utiles sont représentées. 	
Décoder un dessin d'exécution		<ul style="list-style-type: none"> - Les vues sont localisées ; - Les symboles, les normes de représentation et les cotations sont pris en compte ; - Le décodage permet la préparation de l'intervention. 	

C3: RÉALISER, CONTRÔLER

C3.1: Organiser son intervention et son poste de travail		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Gérer le poste de travail et vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre	Consignes orales et écrites de sa hiérarchie Dossier technique Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Équipements de travail et de protection Matériels, outillages, moyens de manutention Matériaux et consommables	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation permet de réaliser les travaux en toute sécurité et tient compte des autres intervenants ; - La quantité, la répartition et la disposition des matériaux sont rationnelles ; - Les temps d'utilisation des matériaux sont respectés ; - Le poste de travail est maintenu propre en permanence ; - Les charges sont manipulées sans risque ; - Les matériaux défectueux ou non conformes sont signalés. 	
Optimiser les chutes		<ul style="list-style-type: none"> - Les pertes sont limitées ; - Les chutes sont réutilisées dans le respect des préconisations techniques et esthétiques. 	

C3.1 : Organiser son intervention et son poste de travail		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Trier les déchets		<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement est exempt de risque de pollution ; - Le plan de gestion des déchets est respecté ; - Le tri est effectué au fur et à mesure dans les contenants prévus. 	
Vérifier le stockage des matériels et outillages		<ul style="list-style-type: none"> - L'approvisionnement correspond à la quantité à mettre en œuvre. - Les matériels sont protégés des dégradations, des déprédations et du vol. 	

C3.2 : Sécuriser son intervention		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les dangers propres à son intervention Appliquer les mesures de préventions prévues Préparer l'intervention auprès des lignes électriques et réseaux aériens	Consignes orales et écrites de sa hiérarchie Dossier technique Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, quantitatifs, bon de commande, bon de livraison, planning d'intervention, extrait du PPSPS, etc.) Matériels et outillages disponibles à l'entreprise Notices des matériels, des équipements de travail et de protection Conditions d'utilisation des matériels, outillages, moyens de manutention disponibles Outils de communication et supports numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Les dangers sont identifiés de manière exhaustive ; - Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre ; - L'installation du poste travail garantit la sécurité et la protection de la santé ; - Les protections collectives sont respectées ; - Les matériels, l'outillage sont vérifiés et les EPI nécessaires à l'intervention sont appropriés ; - Les éventuelles situations dangereuses persistantes sont signalées. - Les réseaux sensibles et non -sensibles sont identifiés ; - Les risques associés aux types de réseaux sont cités ; <p><i>Les critères d'évaluation sont rédigés en référence au « profil opérateur » du référentiel de compétences préparant à l'intervention à proximité des réseaux)</i></p>	

C3.3 : Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Déconstruire un ouvrage en toute sécurité Déposer, démonter des éléments réutilisables	Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable : <ul style="list-style-type: none"> - Plans des parties à déconstruire ; - Réseaux électriques, de fluides, de gaz ; - Données numériques issues du BIM ; - Extrait du PPSPS ; - Plan d'organisation et d'évacuation des déchets. Consignes écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI adaptés sont utilisés correctement ; - Le poste de travail et l'activité de déconstruction, de dépose, de démontage sont sécurisés. Le chantier est balisé ; - Les risques liés à l'intervention sont identifiés et la présence éventuelle des réseaux est prise en compte - Les ouvrages à conserver et l'environnement sont protégés ; - L'ouvrage à déconstruire est localisé et ses constituants identifiés ; - Les anomalies constatées sont signalées à son responsable ; - Les moyens de manutention sont utilisés ; - Les délais des travaux sont correctement interprétés ; 	
Trier, stocker et évacuer les déchets		<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont identifiés. Le tri est conforme aux consignes reçues ; - Le protocole de nettoyage est respecté ; - Le poste de travail et ses abords sont tenus et rendus propres. 	

C3.4: Implanter un ouvrage		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
<p>Vérifier le support</p> <p>Implanter l'ouvrage simple par rapport à un point, un alignement et un niveau de référence</p> <p>Contrôler l'implantation</p>	<p>Dossier technique</p> <p>Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.)</p> <p>Matériels de mesure, de tracé et de contrôle</p> <p>Trait de niveau à 1,00 m</p> <p>Temps d'exécution alloué</p> <p>Consignes écrites et orales de son responsable</p> <p>Fiches techniques</p> <p>Fiches de suivi</p> <p>Fiches d'autocontrôle</p> <p>Outils de communication et supports numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies éventuelles sont signalées ; - La zone et l'ouvrage sont identifiés ; - Le poste de travail est maintenu et rendu propre ; - Le tracé est lisible et précis et respecte le plan ; - L'utilisation des matériels de mesure et de tracé est maîtrisée ; - Les délais d'exécution sont respectés ; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure. 	

C3.5: Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
<p>Réaliser un plafond horizontal ou rampant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en plaques de plâtre ; - en plaques à enduire. <p>Réaliser une cloison distributive ou séparative</p> <p>Réaliser une contre cloison</p>	<p>Dossier technique ;</p> <p>Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ;</p> <p>Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif ;</p> <p>Préconisations sur les traitements des points singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La jonction et le passage d'angle ; - La jonction entre deux cloisons ; - Les liaisons avec les menuiseries et les volets roulants ; - Le raccordement avec les doublages et les plafonds ; - Le passage des gaines ; - L'incorporation des boîtiers ; - Les points d'accrochage et de fixation des charges. <p>Temps d'exécution alloué ;</p> <p>Consignes écrites et orales ;</p> <p>Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le calepinage est respecté ; - Les matériaux à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination ; - Les dimensions, les angles, les plénums sont respectés ; - Le tracé d'implantation est suivi ; - L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité pour : <ul style="list-style-type: none"> - l'ossature ; - les suspentes ; - les fixations ; - les plaques ; - la verticalité, l'horizontalité ; - la planéité, etc. - Le traitement des points de montage singuliers est conforme aux normes ; - La réalisation de l'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local ; - La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (plaque hydrofugée, protection du pied de cloison, etc.) ; - Les chutes sont $\leq 5\%$ - Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction ; - Les déchets sont triés et évacués ; - La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte ; - Le temps imparti est respecté ; - Le geste est professionnel ; - Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés ; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure ; - Les ouvrages existants ne sont pas endommagés. 	

C3.6: Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Réaliser une cloison de distribution	<p>Dossier technique Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Préconisations sur les traitements des points singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La jonction d'angle; - La jonction entre deux cloisons; - La jonction avec les huisseries; - La jonction avec le plafond; - L'accrochage des charges lourdes. <p>Temps d'exécution alloué Consignes écrites et orales Matériels et outils, matériaux Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur Matériels de manutention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage correspond au descriptif; - Le tracé d'implantation est suivi; - Les matériaux et les accessoires à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination; - L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité pour : <ul style="list-style-type: none"> - la pose des semelles, des rails et des clavettes; - la pose des panneaux; - la verticalité. - Le traitement des points de montage singuliers est conforme aux normes; - La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (panneaux hydrofugés, etc.); - Les chutes sont $\leq 5\%$; - Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction; - Les déchets sont triés et évacués; - La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte; - Le temps imparti est respecté; - Le geste est professionnel; - Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure; - Les ouvrages existants ne sont pas endommagés. 	

C3.7: Réaliser un doublage en complexe isolant		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Coller un complexe de doublage	<p>Dossier technique Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Temps d'exécution alloué Consignes écrites et orales Matériels, outils, matériaux équipement de travail en hauteur et matériels de manutention</p> <p>Préconisations sur le traitement des points singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passage des angles; - liaisons avec les menuiseries et les volets roulants; - pied des panneaux, (raccordement avec les plafonds, respect d'une lame d'air entre le complexe et le support) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage correspond au descriptif; - Les matériaux à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination; - Le tracé d'implantation est suivi; - L'ouvrage respecte les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - la qualité et la nature du support; - la préparation et le collage des panneaux; - la verticalité, la planéité. - Le traitement de points de montage singuliers est conforme aux normes; - L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local; - La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (plaque hydrofugée, protection du pied de cloison); - Les chutes sont $\leq 5\%$; - Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction; - Les déchets sont triés et évacués - La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte; - Le temps imparti est respecté; - Le geste est professionnel; - Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure; - Les ouvrages existants ne sont pas endommagés. 	

C3.8: Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
<p>Réaliser la pose d'une isolation thermo acoustique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en plafond ; - en cloison ; - en contre cloison ; - en comble aménagé ; - en comble perdu. 	<p>Dossier technique Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Consignes orales et écrites Équipements de travail et de protection Fiches techniques de matériels, outillages, matériaux et produits du secteur professionnel Temps d'exécution alloué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage correspond au descriptif ; - La pose respecte les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - la nature et l'épaisseur de l'isolant ; - le pare-vapeur est correctement installé. - Les points de montage singuliers sont respectés ; - Le traitement des joints est fait selon les préconisations en vigueur ; - L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local ; - Les pertes sont $\leq 5\%$; - Les chutes éventuelles sont réutilisées dans le respect des règles de construction ; - Les déchets sont triés et évacués ; - Les ouvrages existants ne sont pas endommagés ; - La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte ; - Le temps imparti est respecté ; - Le geste est professionnel ; - Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés ; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure. 	

C3.9: traiter les joints et réaliser les enduits de finition		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
<p>Traiter les joints entre plaques, en arête et en cueillies manuellement ou mécaniquement</p>	<p>Dossier technique Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre Temps d'exécution alloué Consignes écrites et orales Matériels, outils et matériaux, produits pour le traitement des joints, bandes de renforts, de fractionnement, d'angles, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le support est prêt à recevoir la bande à joints (absence d'épaufrure, de trous supérieurs à 3 mm) ; - Les joints sont plans et réguliers ; - Les bandes sont continues, adhérentes, noyées dans l'enduit et sans cloque ; - Les bandes de renfort d'angles et les cornières sont adhérentes, noyées dans l'enduit et rectilignes. 	
<p>Réaliser un enduit pelliculaire</p>	<p>Échantillons de finition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lissés ; - Structurés ; - teintés, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de gâchage est respecté ; - Les pertes sont $\leq 5\%$; - L'enduit et son application respectent les consignes de mise en œuvre ; - Le geste est professionnel ; - Les temps impartis sont respectés ; - Le poste de travail et les matériels sont propres ; - Les déchets sont triés et évacués ; - Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées ; - Le contrôle de qualité est réalisé au fur et à mesure ; - La surface est plane et homogène, sans surcharges, trous, ni côtes. 	

C3.10 : Mettre en œuvre un plafond modulaire		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Réaliser un plafond de conception courante Réaliser un habillage ou une retombée	Dossier de définition du chantier fourni par son responsable (descriptif, plans, extrait du PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, etc.) Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre Un ouvrage support réceptionné et validé par son responsable Temps d'exécution alloué Consignes écrites et orales Matériels, outils et matériaux équipement de travail en hauteur et de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage correspond au descriptif; - Le calepinage et le projet décoratif sont respectés; - Le tracé d'implantation est suivi; - Le montage respecte les exigences des règles de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - ossature (apparente); - suspentes; - fixations; - dalles; - niveau; - planéité; - points d'accrochage et de fixation des charges; - points de montage singuliers; - traitement des coupes et raccords). - Les dalles sont exemptes de traces de salissure et de détérioration; - Les cotes de hauteur d'ouvrages, des plénums, des retombées sont respectées; - L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée; - Les chutes sont ≤ 5 %; - Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction; - La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte; - Le temps imparti est respecté; - Le geste est professionnel; - Le poste de travail et les matériels sont propres; - Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure; - Les anomalies constatées sont signalées au responsable. 	
C3.11 : Contrôler la conformité des travaux et des ouvrages		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Effectuer le contrôle préalable : - des supports et ouvrages existants; - des implantations existantes. Effectuer le contrôle au fur et à mesure des travaux réalisés.	Consignes écrites et orales de son responsable Dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, extrait du PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, fiche techniques, etc.) Matériels de mesure, de tracé et de contrôle Fiches de suivi et fiches d'autocontrôle Outils de communication et supports numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles sont effectués conformément aux procédures techniques ou normatives; - Les écarts hors tolérance sont signalés à son responsable avant toute intervention; - Les points de contrôle sont identifiés; - Les appareils de contrôle et de mesures sont utilisés selon les prescriptions de leur notice technique. 	
C3.12 : Replier le chantier		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Nettoyer, évacuer le chantier	Liste de l'outillage et des matériels apportés sur le chantier Protocole de repliement de l'entreprise Consignes de tri et d'évacuation des déchets Consignes écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels sont nettoyés, rangés ou restitués en état de fonctionnement; - Les anomalies sont signalées; - Les outils d'aide à la manutention sont utilisés; - Les déchets sont triés et stockés; - Le chantier est propre; - Les échafaudages sont démontés nettoyés et vérifiés selon les procédures; - Les opérations de maintenance du matériel sont effectuées; - Les matériaux sont reconditionnés, stockés en toute sécurité en vue d'une utilisation ultérieure. 	

C3.13: Monter, démonter et utiliser des échafaudages		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Monter et démonter : - Un échafaudage roulant - Un échafaudage de pied	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique des travaux à réaliser en fonction des tâches confiées : - Plans architecturaux et descriptifs des travaux ; - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - Notice technique de montage. Matériels, outillages Échafaudage roulant Échafaudage fixe Équipements de Protection Individuelle et Collective Outils de communication technique, y compris numériques Notices de montage Les références notamment en lien avec les recommandations R408 et R457, sous la responsabilité d'un personnel habilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le montage et le démontage sont effectués en conformité avec la notice de montage du matériel et la réglementation ; - Tout élément défectueux est signalé immédiatement ; - Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent ; - Les affichages, les balisages et les signalisations sont conformément installés ; - Les biens environnants sont protégés et sauvegardés. - Les règles de déplacement et de stabilisation de l'échafaudage sont respectées ; - Les règles de circulation sur l'échafaudage sont respectées ; - La charge autorisée sur l'échafaudage est respectée ; - La répartition de la charge est conforme aux préconisations du fabricant ; - Les biens environnants sont protégés et sauvegardés. 	

C3.14: Construire un ouvrage en carreaux de plâtre ou de terre cuite		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Réaliser une cloison ou une contre cloison en carreaux de plâtre et en béton cellulaire Réaliser une cloison ou une contre cloison en carreaux de terre cuite	Éléments du dossier de chantier fournis par son responsable : - plans, dessins de détail, croquis, données numériques ; - dossier PPSPS. Temps d'exécution. Trait de niveau à 1,00 m Consignes écrites et orales Matériels et outils Matériaux, matériels d'accès et équipement de travail en hauteur Matériels de manutention	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage correspond au descriptif ; - Le tracé d'implantation est suivi ; - Les matériaux à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination ; - Les guides de construction sont stables et en nombre suffisants ; - Les supports permettent l'accrochage, l'appui ou l'adossement ; - L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité pour : <ul style="list-style-type: none"> - le choix de la colle et son taux de gâchage ; - le montage des éléments ; - les accrochages ; - la verticalité, la planéité, etc. - Le traitement des périphéries et des points singuliers sont assurés : <ul style="list-style-type: none"> - les jonctions d'angle (harpage) ; - les jonctions avec les huisseries ; - les pieds de cloisons ; - l'accrochage des charges lourdes, etc., - L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local ; - Les chutes sont $\leq 5\%$; - Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction ; - Le temps imparti est respecté ; - Le geste est professionnel ; - Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés ; - Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure. 	

C3.15 : Construire un ouvrage en briques plâtrières		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Réaliser un plafond Réaliser une cloison distributive Réaliser une contre cloison	Éléments du dossier de chantier fournis par son responsable : – plans, dessins de détail ; – croquis, données numériques ; – dossier PPSPS. Temps d'exécution Trait de niveau à 1,00 m Consignes écrites et orales Matériels et outils Matériaux, matériels d'accès et d'équipement de travail en hauteur Matériels de manutention	<ul style="list-style-type: none"> – L'ouvrage correspond au descriptif ; – Le tracé d'implantation est suivi ; – Les matériaux à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination ; – Les guides de construction sont stables et en nombre suffisants ; – Les supports permettent l'accrochage, l'appui ou l'adossement ; – L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité pour : <ul style="list-style-type: none"> – le choix du plâtre et son taux de gâchage ; – le montage des éléments ; – les accrochages ; – la verticalité, l'horizontalité, la planéité, etc. – Le traitement des périphéries et des points de construction singuliers est effectué : <ul style="list-style-type: none"> – les jonctions d'angle (harpage) ; – les jonctions avec les huisseries ; – les pieds de cloisons ; – l'accrochage des charges lourdes. – L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local ; – Les chutes sont $\leq 5\%$; – Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction ; – Le temps imparti est respecté ; – Le geste est professionnel ; – Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés ; – Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure. 	
C3.16 : Réaliser des enduits de plâtre		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Réaliser les travaux préparatoires	Des travaux neufs et/ou de réhabilitation ou bien de rénovation sur des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé, etc. Des consignes de réalisation afin d'intervenir seul ou en équipe Sur le chantier En autonomie Des ressources concernant des ouvrages à réaliser (descriptif, plans, PPSPS, projet décoratif) Des outils du plâtrier et les équipements traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> – Les nus et cueillies respectent : <ul style="list-style-type: none"> – la rectitude ; – la planéité ; – l'horizontalité ; – la verticalité ; – l'uniformité. – Les baguettes de renfort d'angles sont adhérentes, noyées dans l'enduit, jointives, rectilignes et sur un même plan ; – Les travaux préparatoires de traitement du support sont effectués (primaire d'accrochage, régulateur de fonds, supports admissibles, etc.). 	
Réaliser des enduits de plâtre manuellement, mécaniquement : – sur plans verticaux, horizontaux, inclinés	Les matériels et équipements spécifiques avec leur notice d'utilisation et de maintenance : – matériel de projection ; – Matériel de contrôle. Des documents techniques et normatifs Des informations en lien avec le plan d'organisation de travail et de la gestion des déchets de l'entreprise, de chantier Le temps imparti	<ul style="list-style-type: none"> – Le taux de gâchage du plâtre est adapté à la méthode utilisée ; – Le mélange est homogène ; – Les pertes sont $\leq 5\%$. – Pour l'enduit : <ul style="list-style-type: none"> – L'épaisseur, la verticalité, l'horizontalité, la planéité locale et générale, la dureté et l'aspect respectent les prescriptions techniques et esthétiques ; – L'aspect de surface est régulier (grain, coloris). – Les temps d'exécution prévus sont respectés – Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure. 	
Réaliser des raccords de plâtre.		– Les raccords affleurent l'enduit existant.	

Savoirs associés

Pôle	Savoirs	Connaissances
Pôle 1 : Connaissance du monde professionnel	S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM) S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier S1.6 : Les qualifications et les habilitations S1.7 : Contexte juridique
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche écoresponsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits S2.5 : La qualité de l'air intérieur
	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S3.1 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique, acoustique...) S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti S3.4 : Les techniques de construction S3.5 : Les matériaux de construction S3.6 : Comportement et stabilité des ouvrages
	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques et numériques de représentation des ouvrages en 2D S4.2 : La consultation des représentations numériques en 3D S4.3 : Les règles et outils de dessin technique appliqués au croquis de détail S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrages
	S5 : La description et l'estimation des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes S5.3 : La quantification des ouvrages simples
	S6 : La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et les outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue anglaise
	S7 : La prévention des risques professionnels	S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques S7.2 : Les documents de la prévention des risques S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.5 : Les risques CMR (amiante et plomb) S7.6 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.7 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail
	S8 : Le contrôle et la qualité des ouvrages	S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention
Pôle 2 : connaissances scientifiques et techniques	S9 : Arts appliqués	S9.1 : Les moyens architecturaux S9.2 : La couleur
	S10 : Les ouvrages	S10.1 : Les supports S10.2 : Les fonctions des ouvrages du bâtiment S10.3 : Les types d'ouvrages courants S10.4 : La jonction des ouvrages S10.5 : Les travaux préparatoires
	S11 : Technologie de construction	S11.1 : Matériaux, produits et ouvrages spécifiques du secteur professionnel S11.2 : Histoire des techniques
	S12 : techniques, procédés et moyens de mise en œuvre	S12.1 : Matériels de chantier et outillages individuels S12.2 : Moyens d'accès et plateformes de travail S12.3 : Techniques de stockage et de magasinage S12.4 : Moyens et procédés de contrôle S12.5 : Réalisation des ouvrages S12.6 : Techniques d'implantation et de calepinage

Mise en relation des savoirs et des compétences

Capacités	↓ Compétences	Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel								Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques					
		Savoirs →													
		S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco responsabilité	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S5 : La description et l'estimation des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La prévention des risques professionnels	S8 : Le contrôle et la qualité des ouvrages	S9 : Arts appliqués	S10 : Les ouvrages	S11 : Technologie de construction	S12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre		
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	C1.2 : Échanger, rendre compte oralement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X		
	C2.3 : Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple			X	X	X	X			X	X	X	X		
C3 RÉALISER, CONTRÔLER	C3.1 : Organiser son intervention et son poste de travail	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X		
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X		X		X	X	X		X	X	X	X		
	C3.3 : Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X		
	C3.4 : Implanter un ouvrage	X			X			X	X	X	X		X		
	C3.5 : Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	C3.6 : Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Description des savoirs associés

Pôle 1	LA CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL	
S 1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment.		
	Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises		Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises
S1.2 : Les intervenants de la construction		Citer les intervenants, définir leur rôle respectif
S1.3 : Les étapes d'un projet de construction		Citer les principales étapes d'un projet de construction
S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM)		Énoncer le principe général de la démarche collaborative du BIM
S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier		Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser
S1.6 : Les qualifications et les habilitations		Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises
S1.7 : Contexte juridique		Énoncer une description simple des responsabilités de l'entreprise et des pénalités encourues ; en mesurer les conséquences.
S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'écoresponsabilité.		
	Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale		Citer le nom de la réglementation en vigueur et ses principaux objectifs
S2.2 : L'impact environnemental d'une activité		Citer les principaux impacts de son activité professionnelle
S2.3 : La démarche écoresponsable en entreprise		Citer le principe de la démarche
S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits		Appliquer les règles de tri des déchets et respecter les circuits d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état
S2.5 : La qualité de l'air intérieur		Citer les composants polluants de l'air intérieur
S 3 : Les systèmes constructifs du bâtiment		
	Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.1 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art		Identifier les spécificités des différents documents. Citer les dispositions constructives d'un ouvrage.
S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial et environnemental, thermique, acoustique, etc.)		Identifier les espaces composant une habitation et citer leur destination Localiser et citer les éléments de constitution d'un ouvrage.
S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti		Citer les points de la réglementation PMR, incendie et sismique
S3.4 : Les techniques de construction		Identifier les techniques les plus courantes de construction des bâtiments
S3.5 : Les matériaux de construction		Identifier la nature des matériaux de construction et citer leurs principales caractéristiques mécaniques et chimiques.
S3.6 : Comportement et stabilité des ouvrages		À partir d'ouvrages, d'éléments d'ouvrage ou de situations caractéristiques du secteur professionnel. Appréhender les phénomènes à un niveau de notion suffisant permettant de comprendre les exigences de mise en œuvre, ainsi que d'anticiper les désordres potentiels ou de les diagnostiquer. <u>Remarque</u> : privilégier une approche qualitative par comparaison d'expérimentation permettant de retenir les ordres de grandeurs. Toutes les familles de matériaux sont expérimentées en lien avec les domaines d'emploi caractéristiques. Les activités liées à l'étude du comportement et stabilité des ouvrages sont pratiques et se déroulent sur des maquettes didactisées, des démarches utilisant le numérique et des dispositifs expérimentaux simples.

S 4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1: Les documents graphiques ou numériques de représentation des ouvrages	Utiliser les outils numériques de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier
S4.2: Les règles et outils de représentation graphique ou numérique	Décoder des documents graphiques y compris numériques d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D
S4.3: Les documents d'exécution des ouvrages	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou numérique d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma
S4.4: Les techniques de relevé d'ouvrages	Identifier les informations d'un plan d'exécution d'un ouvrage simple Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage
S 5 : La description et l'estimation des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1: La description technique des ouvrages.	Décrire techniquement un ouvrage ou partie d'ouvrage relevant du secteur de la plâtrerie et de l'isolation.
S5.2: La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes	Décoder les notices d'utilisation et de montage
S5.3: La quantification des ouvrages simples	Identifier les éléments constitutifs d'un devis Vérifier les quantités pour réaliser un ouvrage élémentaire
S 6 : La communication technique	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1: La communication orale et écrite	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite
S6.2: Les supports et les outils de communication	Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris numériques
S6.3: La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité	Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif. Énoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquettes numériques
S6.4: La communication technique simple en langue anglaise	Citer les outils numériques de gestion et de communication utilisés Traduire la terminologie et les fonctions d'un équipement ou d'un appareil Extraire des informations essentielles d'une notice technique en anglais
S 7 : La prévention des risques professionnels	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1: Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel...).
S7.2: Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques: DUER, PPSPS, DIUO.
S7.3: L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	En lien avec le référentiel de Prévention Santé Environnement
S7.4: Les mesures de prévention adaptées au métier	Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier Citer les conditions d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant, d'une PEMP Lister les EPI adaptés aux risques (brûlures, explosion, incendie, rayonnements, coupures, projections, électrique, chimiques...)
S7.5: Les risques CMR (amiante et plomb)	Citer les principales situations d'exposition aux poussières d'amiante et de plomb
S7.6: L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Énoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort au regard du référentiel de formation PRAP
S7.7: Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail (*) Citer les conduites de secours à tenir (*). (*) au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

S 8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention	Citer le principe d'une démarche qualité
S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention	Énoncer la finalité d'une fiche d'autocontrôle

Pôle 2	CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
---------------	--

S 9 : Arts appliqués	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.1 : Les moyens architecturaux	Répartir symétriquement des éléments modulaires Proposer différents appareillages d'éléments
S 9.2 : La couleur	Maîtriser le vocabulaire de la couleur Citer les couleurs primaires et secondaires Choisir une référence de couleur à partir d'échantillons Différencier les tons froids des tons chauds Associer des éléments colorés Commenter le rôle de la couleur dans la signalisation

S 10 : Les ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10.1 : Les supports	Reconnaître et identifier les familles des supports du bâtiment : – Maçonnerie traditionnelle, – Bétons cellulaires, – Bétons, enduits, – Enduits de plâtre, carreaux de plâtre, – Blocs de terre cuite, – Bois et dérivés, – Métaux ferreux et non ferreux, Matériaux de synthèse.
S10.2 : Les fonctions des ouvrages du bâtiment	Différencier les types d'ouvrages par leurs fonctions. Indiquer les différents éléments nécessaires à la réalisation d'un ouvrage.
S10.3 : Les types d'ouvrages courants	Citer les principales règles de réalisation des ouvrages courants, plafonds, cloisons, doublages, etc. Citer les techniques à mettre en œuvre pour réaliser des ouvrages de grandes dimensions. Indiquer les points techniques particuliers à respecter lors de la réalisation des ouvrages.
S10.4 : La jonction des ouvrages	Indiquer les conditions à satisfaire pour réaliser des liaisons. Indiquer les conditions à satisfaire pour assurer l'indépendance des ouvrages. Indiquer les règles de jonction à appliquer entre les différents ouvrages.
S10.5 : Les travaux préparatoires	Indiquer une incompatibilité entre un matériau et le support qui doit le recevoir. Proposer les travaux préparatoires nécessaires

S 11 : Technologie de construction	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S11.1 : Matériaux, produits et ouvrages spécifiques du secteur professionnel	Utiliser la terminologie courante spécifique aux matériaux et produits. Différencier les matériaux par leur dénomination normalisée, usuelle ou commerciale. Énoncer leur processus d'élaboration ou de fabrication et leurs principales caractéristiques (physiques, chimiques). Être en mesure de donner : – les dimensions normalisées et commerciales ; – les conditionnements ; – les performances ;
S11.2 : Histoire des techniques	Caractériser les évolutions (architecture, matériaux, techniques de mise en œuvre). Situer l'ouvrage dans un contexte historique, régional avec ses particularités. Identifier les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession. Décrire les principales techniques d'intervention sur cet ouvrage.

S 12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S12.1: Matériels de chantier et outillages individuels	Décoder les fiches techniques. Maîtriser le vocabulaire technique adapté.
S12.2: Moyens d'accès et plateformes de travail	Citer les principales règles de montage/démontage, d'installation et de fonctionnement.
S12.3: Techniques de stockage et de magasinage	Identifier les outillages individuels Énoncer les règles d'entretien de l'outillage Énoncer les règles d'utilisation de maintenance, de stockage ainsi que leurs limites.
S12.4: Moyens et procédés de contrôle	Citer les principales règles de maintenance en fonction du niveau d'habilitation et de compétence, notamment vis-à-vis des risques électriques.
S12.5: Réalisation des ouvrages	Appliquer la réglementation en vigueur.
S12.6: Techniques d'implantation et de calepinage	Lire et interpréter les ressources. Identifier ou établir les références. Citer la méthode de tracé géométrique. Réaliser un calepin. Répartir des éléments modulaires pour obtenir des coupes périphériques proches d'un demi élément.

ANNEXE I c

LEXIQUE

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

Sigles	Définitions
BIM	Bâtiment et Informations Modélisées
BL	Bon de Livraison
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BTP	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCF	Contrôle en Cours de Formation
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMR	Cancérogène Mutagène et Reprotoxique
DIUO	Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage
DOE	Document d'Ouvrages Exécutés
DTU	Document Technique Unifié
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuels
ERP	Établissement Recevant du Public
FDES	Fiches de Données Environnementales et de Sécurité
NF DTU	Norme Française Document Technique Unifié
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PEMP	Plateforme Élévatrice Mobile de Personne

Sigles	Définitions
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PIRL	Plate-forme Individuelle Roulante Légère
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PSE	Prévention Santé Environnement
PTNB	Plan de Transition Numérique du Bâtiment
PV	Procès-Verbal
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
RAGE	Règles de l'Art du Grenelle de l'Environnement
RAP	Référentiel d'activités professionnelles
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
TCE	Tous Corps d'État
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
2D	Deux Dimensions
3D	Trois Dimensions
3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination

ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle**Préambule**

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du code de l'éducation, articles D. 124-1 à D. 124-9 modifiés et de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit 14 semaines réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;

- les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D. 337-62 à D. 337-65 du code de l'éducation ;
- un candidat de la formation professionnelle continue peut être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

ANNEXE III
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

ANNEXE III a

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

A. – Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger, rendre compte oralement			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X		
C2.3 : Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple		X	
C3.1 : Organiser son intervention et son poste de travail		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage		X	
C3.4 : Implanter un ouvrage		X	
C3.5 : Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature		X	
C3.6 : Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage		X	
C3.7 : Réaliser un doublage en complexe isolant		X	
C3.8 : Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure		X	
C3.9 : Traiter les joints et réaliser les enduits de finition		X	
C3.10 : Mettre en œuvre un plafond modulaire		X	
C3.11 : Contrôler la conformité des travaux et des ouvrages		X	
C3.12 : Replier le chantier		X	

	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
Compétences	UP1	UP2	UP3
C3.13 : Monter, démonter et utiliser des échafaudages			X
C3.14 : Construire un ouvrage en carreaux de plâtre ou de terre cuite			X
C3.15 : Construire un ouvrage en briques plâtrières			X
C3.16 : Réaliser des enduits de plâtre			X

L'unité UP2 intègre la prévention santé environnement dont le programme d'enseignement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est défini par l'arrêté du 23 juin 2009 modifié.

B. – Unités du domaine général : UG1, UG2, UG3 et UG4

UNITÉ UG 1. – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2. – Mathématiques – Physique – Chimie

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3. – Education physique et sportive

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG4. – Langues vivantes

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

ANNEXE III b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Certificat d'aptitude professionnelle			Scolaire (établissement public et privé sous contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)	Scolaire (établissement privé hors contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF (1)	Ponctuel écrit	3h
EP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9 dont 1 PSE	CCF	Ponctuel écrit et pratique	16h dont 1h PSE
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3h
EG1 : Français et Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique (*)	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit	2h15
EG2 : Mathématiques - Physique - Chimie (*)	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 : Éducation physique et sportive (*)	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 : Langue vivante : anglais (*)	UG4	1	CCF	Ponctuel oral (2)	20 min

(1) Contrôle en cours de formation.

(2) Préparation 20 minutes.

(*) Information : en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

ANNEXE III c

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

EP1 - UPI : Etude et préparation d'une intervention (coefficient 4)

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. A partir d'un dossier technique (écrit, graphique et numérique) définissant un ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.1 : Compléter et transmettre des documents.

C2.1 : Décoder un dossier technique.

C2.2 : Choisir les matériels et les outillages.

A partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- décoder et analyser des documents techniques ;
- rechercher les informations nécessaires à la préparation d'un travail ;
- utiliser les informations en vue de préparer et organiser son travail ;
- renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris numériques ;
- inventorier les matériels et les outillages nécessaires à l'intervention ;
- établir un croquis, le calepin d'un ouvrage ;
- établir les éléments de la commande liée à son intervention.

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

Modes d'évaluation

1. *Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 3 heures*

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » de la réalisation, commun à l'EP2 et éventuellement à l'EP3, comprenant :
 - la description de l'intervention professionnelle étudiée ;
 - les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant l'ouvrage à réaliser ;
 - Les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, etc.,
- un dossier « SUJET / RÉPONSE » sur lequel porte l'évaluation.

2. *Contrôle en cours de formation*

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

EP2 - UP2 : Réalisation d'un ouvrage courant (coefficient 9 dont 1 pour PSE)

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 : Traduire graphiquement une partie d'ouvrage simple.
- C3.1 : Organiser son intervention et son poste de travail.
- C3.2 : Sécuriser son intervention.
- C3.3 : Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage.
- C3.4 : Implanter un ouvrage.
- C3.5 : Construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature.
- C3.6 : Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage.
- C3.7 : Réaliser un doublage en complexe isolant.
- C3.8 : Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure.
- C3.9 : Traiter les joints et réaliser les enduits de finition.
- C3.10 : Mettre en œuvre un plafond modulaire.
- C3.11 : Contrôler la conformité des travaux et des ouvrages.
- C3.12 : Replier le chantier.

A partir d'un dossier et de l'environnement de travail à disposition, le candidat est amené à :

- préparer et vérifier les matériels et les outillages ;
- organiser et sécuriser son intervention en adoptant une attitude éco responsable ;
- utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation ;
- communiquer avec les différents intervenants ;
- implanter des ouvrages simples ;
- réaliser un ouvrage simple ou une partie d'ouvrage ;
- vérifier la conformité du travail réalisé ;
- clore le poste de travail.

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

Modes d'évaluation

1. Evaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite et pratique d'une durée de 15 heures

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

L'épreuve pratique d'une durée totale de 15 heures est organisée en deux parties :

- une phase de préparation de l'activité sous forme écrite et éventuellement numérique, d'une durée de 1 heure ;
- une phase de réalisation de l'activité intégrant le contrôle, d'une durée de 14 heures.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » de la réalisation, commun à l'EP1 et éventuellement à l'EP3 comprenant :
 - la description de l'ouvrage à réaliser ;
 - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant l'ouvrage à réaliser ;
 - des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques, etc.,
- un dossier « SUJET / RÉPONSE » qui indique le travail à réaliser et éventuellement les méthodes et techniques à utiliser.

2. Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'entreprise, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé pour chaque situation d'évaluation et d'une proposition de note finale au jury de délibération résultant de l'évaluation des deux situations.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation organisée en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques (coefficient 2)

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat dans le cadre de la réalisation d'ouvrages simples du secteur professionnel réalisée par voie humide. Ceci respectant les aspects règlementaires au sens large, notamment le code du travail et l'utilisation des équipements en lien avec les travaux temporaires en hauteur. Ces ouvrages seront limités à des plans verticaux, horizontaux ou inclinés pouvant comporter des difficultés liées à l'incorporation de coffres, de pénétrations ou de points techniques particuliers.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.2 : Echanger, rendre compte oralement.

C3.13 : Monter, démonter et utiliser des échafaudages.

C3.14 : Construire un ouvrage en carreaux de plâtre ou de terre cuite.

C3.15 : Construire un ouvrage en briques plâtrières.

C3.16 : Réaliser des enduits de plâtre (compétence obligatoirement évaluée lors de cette épreuve).

A partir d'un dossier et de l'environnement de travail à disposition, le candidat est amené à :

- prendre connaissance des ressources disponibles ;
- préparer et vérifier les matériels et les outillages ;
- organiser et sécuriser son intervention en adoptant une attitude éco responsable ;
- utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation ;
- utiliser des équipements et matériels ;
- communiquer avec les différents intervenants ;
- implanter des ouvrages simples ;
- réaliser des enduits de plâtre (activité obligatoire) ;
- réaliser un ouvrage simple ou une partie d'ouvrage ;
- vérifier la conformité du travail réalisé ;
- clore le poste de travail.

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

Modes d'évaluation

1. *Evaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique et orale d'une durée de 3 heures, dont 15 minutes d'entretien oral*

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- un dossier « TECHNIQUE » pouvant être commun à l'ensemble des épreuves comprenant :
 - la description de l'ouvrage à réaliser ou partie d'ouvrage support de l'intervention ;
 - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant la réalisation ;
 - des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques...,
- un dossier « SUJET » ;
- un dossier « RESSOURCES » pouvant être d'un accès papier et / ou numérique.

2. Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours ou en fin de situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec enseignant/formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Partie d'épreuve professionnelle :

Prévention santé environnement

coefficient 1

L'épreuve de prévention santé environnement est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques et prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

L'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle abroge l'arrêté du 23 juin 2009 (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

En conséquence, la référence de la définition d'épreuve prévention santé environnement est appelée à être modifiée par un arrêté ministériel en 2019.

Epreuve EG 1 - Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique (*)

UG 1

coefficient 3

L'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 6 décembre 2016 (version initiale de Légifrance).

Epreuve EG 2 - Mathématiques – Physique - Chimie (*)

UG 2

coefficient 2

L'épreuve de mathématiques – sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003) modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques et prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

Epreuve EG 3 - Education physique et sportive (*)	UG 3
	coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2016 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Epreuve EG 4 - Langue vivante (*)	UG 4
	coefficient 1

L'épreuve de langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au *BOEN* du 17 juillet 2003).

(*) Information: en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les définitions d'épreuves générales sont appelées à être redéfinies par arrêté ministériel publié ultérieurement.

ANNEXE IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS

Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle Plâtrier Plaquiste défini par l'arrêté du 01/08/2002 modifié dernière session d'examen : 2020		Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle défini par le présent arrêté session d'examen : 2021	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention	UP1
EP2 - Réalisation d'ouvrages courants	UP2	EP2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2
EP3 - Réalisation d'ouvrages spécifiques	UP3	EP3 - Réalisation de travaux spécifiques	UP3
EG1 - Français et Histoire Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques - Physique - Chimie	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 - Langue vivante : anglais	UG4